

Lognes, le 01 juillet 2014

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014

PRÉSENTS :

M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ (à compter du point n°3), Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHAM PHU.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. MONCORGÉ qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN (jusqu'au point n°2 inclus), Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET.

ABSENT :

Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Chantal COMBOUÉ.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal en date du 28 avril 2014.

2. SUBVENTION A CERTAINES ASSOCIATIONS – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE d'octroyer au titre de l'année 2014, les montants de subvention de fonctionnement suivant :

- 1 000 € à l'Association « Pari au large »,
- 8 500 € à l'Association « Médias Forum 77 ».

DIT que l'acompte versé par délibération n° 250/2013, en date du 16 décembre 2013, à l'association Media Forum 77 sera déduit du montant accordé au titre de l'année 2014.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

3. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE LA COLLECTIVITE AU COMITE TECHNIQUE (C.T.) ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°063/2014 du 11 avril 2014,

FIXE à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal soit 6, le nombre de représentants suppléants,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DECIDE que les représentants de la collectivité sont désignés par l'autorité ayant pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant,

DECIDE le recueil, par le Comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

4. FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DE LA COLLECTIVITE AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.) ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°064/2014 du 11 avril 2014,

FIXE à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal soit 3, le nombre de représentants suppléants,

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

DECIDE que les représentants de la collectivité sont désignés par l'autorité ayant pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant,

DECIDE le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.

5. HARMONISATION DES TAUX HORAIRES DES VACATAIRES INTERVENANT SUR LES DIFFERENTS TEMPS PERISCOLAIRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux horaires des vacataires intervenant sur les différents temps périscolaires:

Mercredis, vacances, accueils périscolaires et temps d'activités périscolaires (TAP) :

- 10.37 €/heure pour les animateurs non diplômés
- 13.00 €/heure pour les animateurs diplômés

Temps du midi (restauration scolaire) :

- 10.37€/heure

DECIDE d'appliquer ces taux horaires à compter du 1^{er} septembre 2014,

DIT que les taux seront indexés sur les revalorisations du SMIC,

DIT que la délibération proposée annule et remplace la délibération du 26 septembre 1985 portant rémunération des surveillants de cantine et modifie la délibération du 29 septembre 2000 fixant le taux horaire des emplois saisonniers uniquement pour les vacataires recrutés au service périscolaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2014.

6. INDEMNITES FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ANNULE et remplace la délibération n°009/2004 du 9 février 2004 relative aux indemnités forfaitaires complémentaires pour élections,

DECIDE d'attribuer les indemnités forfaitaires complémentaires pour élections aux agents municipaux qui accompliront des travaux supplémentaires à l'occasion des consultations électorales,

DIT que les indemnités sont calculées par référence au montant réglementaire des IFTS des attachés affecté du coefficient 4 pour déterminer l'enveloppe globale.

DIT que ces indemnités seront versées aux agents éligibles aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, titulaires, stagiaires ou non titulaires,

DIT que ces dispositions s'appliquent à compter des élections des 23 mars et 25 mai 2014,

DIT que les crédits sont prévus au budget communal.

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Emplois	Tableau des effectifs 2014	Créations	Suppressions	Nouvelles propositions
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	4		-1	3
Rédacteur	7	+1		8
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	6		-4	2
Agent de maîtrise	6	+4		10

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2014.

8. POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **6 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET, M. PHAM PHU).

DECIDE de reconduire à compter du mois de septembre 2014 la mise en œuvre des rythmes scolaires organisés comme suit : temps d'activités périscolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 15h45 à 16h30, dans les 5 groupes scolaires de la ville.

CONFIRME la gratuité de ces activités pour les familles de Lognes et que la participation des élèves devra faire l'objet d'une inscription préalable par les parents annuellement.

9. TARIFICATION DES FRAIS DE SCOLARITE APPLICABLES AUX AUTRES COMMUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

FIXE la participation financière demandée aux communes de résidence par la commune de Lognes pour l'année scolaire 2013/2014 à :

- 1541,44 euros (mille cinq cent quarante et un euros et quarante quatre centimes) par enfant en école maternelle,
- 848,79 euros (huit cent quarante huit euros et soixante dix neuf centimes) par enfant en école élémentaire.

PRECISE que la participation financière sera réactualisée chaque année scolaire en fonction des augmentations en vigueur,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

10. AVENANT N°7 A LA CONVENTION DE RECIPROCITE DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA COMMUNE DE CROISSY-BEAUBOURG POUR LES ELEVES SCOLARISES EN C.L.I.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de l'avenant n°7 à la convention de réciprocité des frais de scolarité avec la commune de Croissy-Beaubourg pour les élèves scolarisés en C.L.I.S.,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

11. AVENANT N°8 A LA CONVENTION DE RECIPROCITE DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA COMMUNE D'EMERAINVILLE POUR LES ELEVES SCOLARISES EN C.L.I.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de l'avenant n°8 à la convention de réciprocité des frais de scolarité avec la commune d'Emerainville pour les élèves scolarisés en C.L.I.S.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

12. INSTAURATION D'UNE DECLARATION PREALABLE OBLIGATOIRE POUR LES TRAVAUX D'EDIFICATION OU MODIFICATION DE CLOTURES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de soumettre les travaux d'édification ou de modification de clôture à déclaration préalable au titre du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

13. INSTAURATION D'UNE DECLARATION PREALABLE OBLIGATOIRE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de soumettre les travaux de ravalement à déclaration préalable au titre du Code de l'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal.

14. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE d'octroyer au titre de l'année 2014 le montant net de subvention de fonctionnement aux associations à caractère social :

- AIDOM Expert	530 euros
- La Fondation hospitalière Sainte Marie	570 euros
- Una'Dom	50 euros
- Espace des usagers du Centre hospitalier de Marne La Vallée	100 euros
- Les 4 as	500 euros

PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal de 2014, sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 65 - Article 6574

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

15. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET L'ASSOCIATION PHARE - ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser à l'association « PHARE », une subvention de fonctionnement d'un montant de 4000 euros au titre de l'année 2014,

DECIDE la passation d'une convention d'objectifs et de moyen entre l'Association « PHARE », située 2, avenue Jean Jaurès, 77420 CHAMPS SUR MARNE et la Commune de Lognes, pour l'année 2014 et en approuve l'ensemble des termes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et toute pièce relative à cette affaire.

**16. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ACCUEIL CAMBODGIEN » ET
CONVENTION FINANCIERE - ANNEE 2014.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE de conclure une convention financière avec l'association « Accueil Cambodgien » pour l'année 2014,

APPROUVE l'ensemble des termes de ladite convention,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que toute pièce relative à cette affaire,

DECIDE d'octroyer à l'association « Accueil Cambodgien », au titre de l'année 2014, le montant net de subvention de fonctionnement suivant : 3.000 € (trois mille euros),

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2014.

**17. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CLUB DU 3^{EME} AGE ET SES AMIS » -
ANNEE 2014.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer à l'association « Club du 3^{eme} Age et ses Amis », au titre de l'année 2014, le montant net de subvention de fonctionnement suivant : 1.350 € (mille trois cent cinquante euros),

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2014.

**18. SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURE ET SOLIDARITE - ANNEE
2014.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer au titre de l'année 2014, le montant de la subvention de fonctionnement suivante :

Association Culture et Solidarité

6.500 €

(six mille cinq cents euros),

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2014,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette affaire.

**19. RAPPORT RELATIF A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (D.S.U.)
AU TITRE DE L'ANNEE 2013.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

PREND acte du rapport relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) pour l'année 2013.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

20. RAPPORT RELATIF AU FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (F.S.R.I.F.) AU TITRE DE L'ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

PREND acte du rapport relatif au Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France pour l'année 2013.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

21. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE-LA-VALLEE/VAL MAUBUEE ET LES COMMUNES DE NOISIEL, TORCY ET LOGNES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES DE BUREAU.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'adhérer au groupement de commande formé en vue de la passation d'un marché de fournitures administratives de bureau entre la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée et les communes de Noisiel, Torcy et Lognes.

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout autre document relatif à cette affaire.

DESIGNE la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée/Val Maubuée comme coordonnateur dudit groupement.

DIT que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle du coordonnateur.

APPROUVE le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un marché de fournitures administratives de bureau.

22. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA MAISON DE L'ANIMATION ET DE LA VIE ASSOCIATIVE (M.D.A.V.A.).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 31 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

DECIDE de renouveler la convention conclue entre la commune de Lognes et la M.D.A.V.A,

APPROUVE les termes de la nouvelle convention devant intervenir entre les deux parties, annexée à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom et pour le compte de la commune tout document relatif à cette affaire.

23. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE RUCHER LOGNOT » – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer au titre de l'année 2014, le montant de subvention de fonctionnement suivant :

Association « le Rucher Lognot ».

100 €

(cent euros)

PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

24. MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à M. RICART, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, M. MARTINEZ qui a donné pouvoir à M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme NKABA, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à M. MIGUEL, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. MEGE, Mme BEN HASSINE qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY qui a donné pouvoir à M. CADET), **1 ABSTENTION** (M. PHAM PHU).

PREND ACTE de la motion de soutien a l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

25. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE des communications du Maire.

**Décisions du Maire prises en vertu de la délégation
prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

N° D'ORDRE	DATE	OBJET
051/2014	31/03/2014	Contrat d'intervention : ateliers d'interaction parents/enfants les mardis 14/01, 4/02, 04/03, 01/04 et 13/05/14.
085/2014	28/04/2014	Contrat de cession du spectacle – rencontre – « Lectures partagées 4 » - au Wagon -29/04/14.
086/2014	02/05/2014	Marché public relatif aux « Exploitation et entretien des installations thermiques » - lot n°1 Exploitation et entretien (P1, P2, P3), des installations de chauffages – avenant n°6 A0 ouvert
087/2014	07/05/2014	Marché public relatif à la maîtrise pour la réhabilitation du gymnase de la Maillière suite à sinistre – MAPA avec la société SCP Coste Orbach.
089/2014	13/05/2014	Marché public relatif à « La création d'un nouvel accès pour les classes primaires du groupe scolaire de la Maillière – MAPA avec la Sociétés ALC Services RP.
091/2014	16/05/2014	Contrat de maintenance de l'auto-laveuse Nilfisk Advance BR600S affectée au Gymnase de la Liberté.
092/2014	19/05/2014	Avenant n°2 au marché public relatif à la fourniture, l'installation et l'entretien du mobilier urbain – AO JC Décaux France.
094/2014	21/05/2014	Spectacle d'animaux au C.M.A. de la Malvoisine le 26 juin 2014.
095/2014	21/05/2014	Spectacle d'animaux à la crèche collective le Mandinet le 26 juin 2014
096/2014	23/05/2014	Marché public relatif à la fourniture de bois, panneaux et dérivés – MAPA avec la société NORPANO.
097/2014	26/05/2014	Spectacle de chansons et de magie à la mini crèche la petite Fugue le 05/6/14.
119/2014	02/06/2014	Marché public relatif à la fourniture de peinture, de revêtements muraux et de sol et de matériels pour application – lot n°1 fourniture de peinture et de revêtements muraux et de sol – lot n°2 Fourniture de matériels pour application MAPA avec la société Couleurs de Tollens.
120/2014	04/06/2014	Marché public de « Fourniture de matériels de plomberie » - MAPA avec la société Distribution sanitaire Chauffage (DSC) CEDEO.
121/2014	06/06/2014	MAPA relatif à l'acquisition de matériel horticoles. Lot n°2 : Gros matériels horticoles. Avec la société Jardins Loisirs.
122/2014	06/06/2014	Intervention pour animation ayant pour thème la Bretagne, le 27/6/14 à l'équipement polyvalent Diderot, avec l'association des Bretons de Noisy-le-Grand et Rives de Marne.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 h 00**

Michel RICART

Maire de Lognes